

REJOIGNEZ LA



**Association professionnelle et syndicat
des professionnels de l'école primaire
genevoise, la Société pédagogique
genevoise (SPG) s'engage depuis plus
de 150 ans pour la défense d'une école
et d'une éducation de qualité au bénéfice
de toutes et tous.**



***ENGAGEZ-VOUS
POUR LE FUTUR
DE VOTRE MÉTIER!***

Version du 28/10/25

Graphisme: Gaëtan Bhend

Polices de caractère

Amiamie, par Mirat-Masson

QU'EST-CE QUE C'EST LA SPG ?

- **Un syndicat qui défend une amélioration des conditions de travail** des enseignant·s genevois·s du primaire et de l'OMP.
- **Une organisation membre** du Syndicat des Enseignant·s Romand·s (SER), de la Fédération des enseignant·s genevois·s (FEG) et du Cartel intersyndical.
- **Un partenaire social** qui fait entendre la réalité du terrain auprès du DIP.
- **Un porte-voix pour les préoccupations** des enseignant·s du primaire dans les médias et auprès du grand public.
- **Un lieu de réflexion, de débat et d'action** pour construire ensemble des projets pédagogiques pour l'école de demain.
- **Une association professionnelle** qui soutient la démocratisation de l'école et œuvre à la lutte contre l'échec scolaire.

FONCTIONNEMENT DE LA SPG

- **L'assemblée générale ordinaire (AGO)**
convoquée une fois par an,
pour l'ensemble des membres.
- **L'assemblée des délégués (AD)**
composée des représentants de
chaque école, convoquée cinq fois par an.
- **Le comité** élu par l'AGO,
qui se réunit toutes les 2 semaines.

POURQUOI DEVENIR MEMBRE ?

**POUR AMÉLIORER ET DÉFENDRE
LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**POUR SOUTENIR LES PROFESSION-
NELLES DU TERRAIN**

**POUR PROMOUVOIR UNE ÉCOLE
DE QUALITÉ**

**POUR FAIRE PARTIE D'UN RÉSEAU
DE 1 200 MEMBRES SOLIDAIRES**

**POUR PROFITER D'UNE PROTECTION
JURIDIQUE EN CAS DE LITIGE**

**POUR
PENSER
ENSEMBLE
L'ÉCOLE DE
DEMAIN!**

CE QUE VOUS APPORTE LA SPG

**Une représentativité et la défense des intérêts
du corps enseignant dans les différentes instances
de consultation et de décision.**

- **Une présidence présente au quotidien** pour l'ensemble des membres.
- **Un secrétariat** qui répond à vos appels et vos e-mails.
- **Un suivi de l'actualité** pédagogique et politique.
- **Un soutien et un accompagnement** des nouvelles et nouveaux enseignants à leur entrée dans le métier.
- **Des conseils et un accompagnement** en cas de conflit avec la hiérarchie.
- **Une écoute et un soutien** pour toute situation difficile au travail.
- **Une protection juridique.**
- **Une information régulière** (infos-lettres, site web, réseaux sociaux).
- **Un abonnement à L'Éducateur** (revue pédagogique et syndicale romande).
- **Un soutien en cas d'épuisement** ou de souffrance professionnelle.

MAIS QUE FAIT LA SPG ?

Antérieur

- Restitution de l'annuité (2016).
- Maintien de l'enseignement en demi-classe pour les disciplines artistiques.
- Maintien du statut de généraliste pour les enseignant·s primaire.
- Instauration d'un 13^e salaire (2009).

2021

- Obtention d'une décharge pour la saisie des épreuves cantonales.
- Modification des dispositifs de continuité de l'enseignement pendant la période COVID.
- Succès d'étape contre le projet EP21 et sa hausse de la charge de travail pour le corps enseignant.

2022

- Instauration de la note unique de français et la semestrialisation des notes.
- Rédactions à l'attention du CE et du GC concernant le nombre de postes.
- Propositions de formation comme la gestion de l'autisme ou l'école en extérieur.

2023

- Indexation et annuité sur votre salaire.
- Spectacle féministe sur les genres dans les contes.

2024

- Indexation et annuité sur votre salaire.
- Référendum contre la réduction de temps de formation des enseignant·s.

2025

- Mobilisations et actions contre les changements de règlement et directive.
- Campagne de votations contre la réduction de temps de formation des enseignant·s soldée par un succès dans les urnes.

ET BIEN PLUS ENCORE !

DEVENEZ MEMBRE!

Engagez-vous pour participer aux changements que vous souhaitez dans vos écoles, pour avoir un impact réel sur le quotidien des élèves et sur les conditions de travail.

La cotisation revient à seulement 1,5 CHF par jour pour un plein temps d'enseignant^e titulaire. Cette cotisation est déductible des impôts. Toutes les professionnelles du terrain au primaire et à l'OMP peuvent adhérer (remplaçant^es et étudiant^es inclus^es).



**Pour devenir membre,
scannez ce QR code et
remplissez le formulaire!**

Des questions ? Une remarque ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Société Pédagogique Genevoise (SPG)
14, blvd Georges-Favon • CH • 1204 Genève

 022 329 26 60

 spg@spg-syndicat.ch

 spg-syndicat.ch